

LES "CHAUFFEURS" : Voleurs et Bourreaux Sanguinaires.

René BLANC.

1792 : C'était la Révolution à peu près partout en France, mais également à Duras (Lot-et-Garonne). Le 12 Novembre de cette année là, c'était jour de foire de la Saint-Martin. La population, "électrisée" par les révolutionnaires (qui étaient les plus riches du pays), pénétra en force dans le château des Ducs de Duras, s'empara de tous les documents et archives qui liaient tout ce peuple au système féodal, le porta en Place Publique et y mit le feu ! Pendant ce temps, quatre vingt dix volontaires de l'actuel canton de Duras s'engagèrent dans l'armée républicaine, pour défendre nos frontières face aux armées contre-révolutionnaires !

1794: Un Commissaire du Gouvernement Révolutionnaire, le fameux LAKANAL, vint à Duras afin de mettre sur pied la canalisation de la rivière Dropt ; il fit alors tronquer les tours du château de Duras pour construire le siège des écluses. Il paraît, par ailleurs, que ce même LAKANAL fit (à la même époque) démanteler le château de Badefols-sur- Dordogne ! Quoi qu'il en soit, la population participa avec "enthousiasme" aux travaux de terrassement tout au long de plusieurs journées "dites Patriotiques !

1795: L'enthousiasme populaire allait en diminuant. Les plus riches paysans de notre coin de terre détenaient alors les pouvoirs politiques et judiciaires ; ils étaient 15 à 16 (en tout), dans la commune de Duras, à être devenus agioteurs et spéculateurs. Ils pratiquaient une rude politique, toute en leur faveur, à la grande déception du menu peuple et d'une classe dite "moyenne" ; une attitude qui amènera le Curé du Moustier, à écrire en ce temps-là : « Les gens du peuple étaient bien plus heureux sous l'ancien régime que sous la férule de ces nouveaux arrivistes !

1798 : De ce fait, le manque d'enthousiasme populaire face aux aventures militaires de cette classe, fit voter par le Parlement la loi de

conscription. A l'époque, il s'agissait de barrer la route des Indes aux Anglais, en occupant l'Egypte. Il y eut donc, en conséquence de cela, l'envoi d'un corps d'armée expéditionnaire dans le pays en question, avec Bonaparte à leur tête. La population duraquoise, peu enchantée par cette entreprise, faisait semblant de ne pas comprendre l'utilité de cette guerre lointaine et la mobilisation des hommes ! En raison de cela, les conscrits de Duras refusèrent de partir et entrèrent donc en insoumission. Grâce à la découverte de documents municipaux de l'époque, nous pouvons avancer le nombre d'à peu près cinq insoumis par commune. De plus, une certaine quantité de réfractaires à la conscription, venant de départements limitrophes, se joignirent aux nôtres et partirent se cacher dans nos forêts et dans celles des départements du Lot et de la Dordogne. Ils firent ainsi parce que, d'après les documents, les gendarmes d'un département donné n'avaient pas le droit de pénétrer sur le territoire d'un département voisin. De plus, le manque de coordination entre gendarmeries complétait la confusion ! C'est pourquoi certaines de nos grandes forêts servirent de refuge, tout au moins à cette époque, à une foule de jeunes insoumis !

Il faut savoir, malgré tout, qu'une fois saisis, les insoumis étaient irrémédiablement condamnés à cinq ans de bagne ! Or, pour subsister dans les forêts, ce n'était plus l'époque de la préhistoire, il aurait fallu qu'ils soient ravitaillés par des gens venant de l'extérieur ; mais personne ne voulait se compromettre et risquer la prison ! Donc, résultat de cette insoumission, une grande partie de ces jeunes récalcitrants se mit à voler, chaparder et, même, pour certains, à agresser les gens sans défense. Bientôt, les gens échangeront entre eux, effrayés et tremblant de peur, des propos où il sera question de voleurs mais aussi de "chauffage" et de "tortures" ! En effet, certains individus vraiment sanguinaires et sans pitié, font chauffer (ou brûlent) les pieds de leurs victimes pour leur faire avouer où elles cachent leurs économies. Devant ces événements, qui prennent de l'ampleur, les royalistes envoyèrent quelques uns des leurs (armés de pied en cap) dans les forêts du pays, afin d'exécuter les "chauffeurs" et créer une "Petite Vendée" et afin d'en découdre avec les républicains régionaux. Ce fut dans la forêt de "Riocard" que devait se produire ce rassemblement des contre-révolutionnaires, Toutefois, ce fut un échec, car les gens du pays de Duras n'avaient point l'esprit royaliste !

Pour s'emparer de ces brigands de "chauffeurs" (comme on les nommait couramment), le gouvernement envoya un contingent d'hommes armés et dirigés par le Général SERVANT, ils établirent leur quartier à Soumensac . Les résultats de leurs recherches et investigations furent nuis pour deux raisons : fuite ou dispersion des insoumis dans les sombres profondeurs des forêts "Barade" et de "La Bessède" (en Dordogne), puis connivence avec les jeunes recrues du contingent, lesquels étaient peu patriotes et parlaient le patois de la région.

C'est alors que les dirigeants nationaux eurent une idée géniale pour en finir avec ces rebelles (dont certains s'étaient adonnés au brigandage).

Ils firent venir une troupe de soldats basques ne comprenant pas notre patois ni pas très bien le français et qui, de plus, patrouillèrent sans relâche dans les forêts des trois départements limitrophes. Presque tous les insoumis furent pris. Ceux qui avaient une quarantaine d'années furent renvoyés dans leurs foyers, mais les plus jeunes furent encadrés dans des troupes disciplinaires et payèrent fort cher leur insoumission !

Grâce à la découverte d'une lettre de l'époque, nous nous sommes aperçus, notamment, que les Notables du Pays de Duras usèrent alors de ruse et de persuasion, envers les hautes sphères, pour que les prisonniers en question soient traités durement ! On crut enfin être débarrassé des "Chauffeurs" et des brigandages. Or, il n'en fut rien car, au contraire, ces exactions reprirent et s'amplifièrent de plus belle !

Mais alors, qui étaient donc ces bandits ? Ce n'étaient ni des Royalistes, ni des patriotes, ni des insoumis ! Donc, ce ne pouvait être que des gens d'une classe moyenne, désirant s'enrichir rapidement et être autant fortunés que les nantis de l'époque ? Peut-être quelques paysans audacieux ou bien, encore, des commerçants envieux et connaissant les gens que l'on pouvait terroriser et voler ? De tout temps et même de nos jours, il y a toujours eu des individus peu scrupuleux et capables de voler ou rançonner les gens sans défense !

Au cours de l'année 1800, les agressions redoublent d'audace et de sauvagerie. Entre la "Terreur Rouge", stoppée par Thermidor, et la "Terreur Blanche" qui accompagnera le retour des Bourbon c'est - dans nos cantons comme dans d'autres départements à la même époque - la "Terreur Noire" et l'anarchie incontrôlée. C'est, effectivement, la dernière phase du drame, la plus abjecte et la plus sanglante. C'est le règne des trop célèbres "Chauffeurs", dont nos contrées ne furent pas exemptes ! Il est vrai que, si nos vieilles demeures paysannes pouvaient conter leurs souvenirs, quels récits atroces n'entendrions-nous pas ?

Dans un cahier que nous possédons et qui nous fut offert, sous le manteau, par la descendante d'une famille agressée par les "Chauffeurs", nous découvrons qu'une foule d'exactions furent commises (*par ces derniers*) dans la région de Duras ! Il s'agit ici d'un jugement, "Au nom du Peuple Français", de cinq individus de notre canton par le Tribunal Criminel du Lot-et-Garonne (siégeant à Agen), en date du Samedi 20 Décembre 1801. La liste des attaques et méfaits étant trop longue et fastidieuse, nous nous bornerons à ne citer qu'une agression en particulier ; cette attaque fut également publiée par la très sérieuse "Revue Historique et Archéologique du Libournais".

Mais citons ici les précisions suivantes:« dans la nuit du 25 au 26 Janvier 1800, les brigands s'introduisent chez un vieillard des "Mangons" (aux portes de Sainte-Foy) ; ils le ligotent, le frappent à coups de sabre, le tondent, le pillent et lui volent toutes ses économies.

Ensuite, dans la nuit du 29 au 30 Janvier 1800, ils sont au Château des Vergnes à Thoumeyragues, chez le citoyen Ruffe ; ils sont à la recherche de Bertrand, chef de la colonne mobile de Sainte-Foy. Ne le trouvant pas, ils brisent et défoncent un secrétaire, raflent l'argent qu'ils y trouvent, emportent du lard, du jambon, des œufs, du vin, et ils abattent à coups de fusil les coqs et les poules perchés sur les ormeaux voisins ! Dans la nuit du 1^{er} au 2 Février, à "Margueron", chez Grenier (ancien adjoint) et Gendron (ancien maire et capitaine de la Garde), ils raflent de l'argent, des mouchoirs, et tondent sept personnes ! Dans la nuit du 9 au 10 Février, ils forcent une porte "Aux Maillets" (dans la commune de Riocaud), chez Etienne Buty (Agent Municipal démissionnaire) ; puis chez Rey (Tuilier), chez Jean Gautier, dit "Joli Cœur" et aux "Sivadous" chez Jean Buty, dit 'Favereau", puis le lendemain, chez Louis Gautier, ils volent de l'argent, tabassent le fermier et sa femme et incendient une fagotière !

Ensuite, dans la nuit du 17 au 18 Février, trois bandits armés de fusils et pistolets reviennent chez Jean Buty ; ils demandent à boire et à manger, bandent les yeux de la servante et d'une cousine du patron, ils fouillent tout le monde et s'emparent de tout l'argent qu'ils peuvent rafler, c'est à dire: l'argent de la vente d'une vache ainsi que trois louis d'or, que madame Buty avait mis dans sa poche. Mais cela ne leur suffit pas, les brigands saisissent Jean Buty par les cheveux et font mine de le mettre dans le feu ! Le pauvre homme, terrifié, leur indique sa cachette : 2.400 francs cachés dans un pot de terre cuite et dissimulés sur une grosse poutre. Les malfrats songent que le procédé a du bon, ils s'approprient encore deux gros pains et, avant de se retirer, frappent durement Jean Buty du plat de leur sabre !

Dans la nuit du 28 au 29 Mars, Henri Vigneron et sa femme sont attaqués par trois malfaiteurs qui les tondent entièrement, leur fendent le deux oreilles et le nez avec des ciseaux pour les faire avouer et leur prendre deux ou trois dizaines de francs (toutes leurs maigres économies)! Puis, dans la nuit du 1^{er} au 2 Avril, un groupe de six bandits assiègent la maison de François Ducoup, aux "Rambeaux" (commune de Riocaud), et ils défoncent la porte à coups de haches. Quatre d'entre eux, masqués ou "barbouillés de suie" et coiffés de bonnets noirs (en peau de mouton), armés de fusils à baïonnette, de pistolets et de sabres, pénètrent dans la maison. Ils menacent de leurs fusils et pistolets la femme Ducoup (âgée de 90 ans) et tirent violemment François Ducoup de son lit, (il a, lui, 92 ans) ; alors qu'il s'est cassé un poignet dans la chute, ils lui brûlent les pieds au feu et menacent de le mettre en travers des chenets. Ils font sauter les serrures des meubles, ils enfoncent la porte à

coups de haches ; ensuite, ils exigent (sous la menace de leurs armes) qu'on leur serve à boire et à manger puis, ils font main-basse sur le peu d'argent que possède ce couple, ainsi que sur le linge, une montre, deux fusils et, ils tondent la servante avant de s'en aller !

On vit alors une majorité de paysans terrorisés, se mettre à organiser eux-mêmes leur défense : « Au moindre bruit, sur le plus petit bruit, tout le monde est aux aguets et se lève ; ils s'appellent de la voix et au son des bassins ... Les hommes s'arment et poursuivent les bandits à outrance , tandis que les femmes rassemblées et armées de faux, de croissants, de faucilles et de serpes, restent dans les villages pour les garder et exercent la surveillance la plus rigoureuse». C'est ainsi que, dans les premiers jours d'Avril 1800, plusieurs tentatives de brigands sont déjouées à Riocaud et à Thoumeyragues et, si d'autres agressions sont perpétrées et parfois accompagnées de mort d'homme, les Forces de l'Ordre (renforcées d'un nouveau contingent de Chasseurs Basques), opérèrent l'arrestation de quelques uns des bandits les plus redoutables : Mahé, Merlaud *{dit : l'Hoste}*, qui a rapporté de la campagne de Vendée le nouveau surnom de "Charrette" !

Simon GORIN, le jeune Juge de Paix du 2^e arrondissement, dont le civisme et le courage étaient exemplaires, avait sans doute frappé juste lorsqu'il fit arrêter, entre autres, un vétérinaire de la ville et ses deux fils (dont l'un était instituteur).

En ce qui concernait les bandits originaires du Pays de Duras, le Tribunal Criminel d'Agen ordonna que : « Les dits Conchou, Merleaud, Maury, Lambert et Réaud, soient conduits sous bonne garde sur la Place Publique de la ville d'Agen, pour y être exécutés et cela en conformité des Articles 445 du Code des Délits et Peines. Les dits Conchou et Merleaud seront préalablement revêtus d'une chemise rouge , ainsi qu'il est prévu par l'article 4 de la première partie du susdit Code Pénal, desquels deux articles il a été fait lecture par le Président.

Ordonne en outre que le présent jugement sera mis à exécution à la diligence du Commissaire du Gouvernement, ordonne les dits Conchou, Merleaud, Lambert, Réaud et Maury solidairement au frais de la procédure instruite contre eux, desquels il sera dressé acte décerné exécutoire aux préposés de la Régie d'Enregistrement et du Domaine National et en vertu des articles 1, 2, 3 de la loi du 8 Germinal, An 8, dont il a été fait lecture ...

Sur la demande faite verbalement à l'audience, par le citoyen Chevassier de Saint-Sernin à ce qui lui fut fait main basse d'un petit Pistolet, lequel fut remis pour servir de Pièce à Conviction et qu'il a reconnu lui avoir été volé . Le Tribunal fait main basse au dit Chevassier, du dit Pistolet, et ordonne au greffier de lui en faire la remise à la première réquisition qui lui en sera faite, après que le présent jugement aura reçu son exécution en consommation, à moins que les condamnés se pourvoient en Cassation !

Fait à Agen, le 29 du mois de Frimaire, An 10, de la République Française Une et Indivisible, en l'audience du Tribunal où étaient présents le Citoyen Huchard, Juge remplaçant le Président, absent pour cause de maladie, et Picquepal, Homme de Loi appelé pour assister aux débats et remplacer un suppléant ou un Juge en un cas de besoin en exécution du Jugement du Tribunal du 29 Brumaire dernier, lesquels dits citoyens Huchard, Dictet aîné et Picquepal : suivent les signatures desdits citoyens (illisibles).

Certifie le présent extrait véritable, par moi, Greffier du Tribunal Criminel du Département de Lot-et-Garonne, à Agen.

Signature : DUPIN, Greffier.

Voici, maintenant, la reproduction du Jugement (de certains autres "Chauffeurs" du canton de Duras) rendu le 24 Ventôse de l'An 9 de la République, par le Tribunal Criminel du Département de la Gironde, siégeant à Bordeaux, Ville où l'on exécuta ces condamnés ! (d'après documents d'Archives de la Gironde).

JUGEMENT DU TRIBUNAL CRIMINEL DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE,

qui condamne à la Peine de Mort : quatre particuliers, convaincus de vols commis par plusieurs personnes, pendant la nuit, dans des maisons habitées, à l'aide d'effractions extérieures, à force ouverte et par violence ; les coupables ayant fait usage d'armes blanches et d'armes à feu dont ils étaient porteurs, envers les personnes au préjudice desquelles ces vols ont été commis .

Du 24 Ventôse de l'An 9 de la République.

Pierre TERRIER du Trespontet, âgé de 26 ans, Docteur-Apothicaire, natif et habitant de la commune de Lévignac, département de Lot-et-Garonne,

François CLARY, fils second, âgé de vingt et un ans, Dentiste-Vétérinaire.

Jean CLARY, dit Picard, fils aîné, âgé de vingt trois ans, Instituteur.

Antoine CLARY, père, âgé de 52 ans, Artiste-Vétérinaire, demeurant dans la commune de Villeneuve - de - Puyseguin, canton de Duras, département de Lot-et-Garonne.

Les susdits sont convaincus d'être auteurs ou complices des vols avec violences, commis dans les environs de Sainte-Foy en l'An 8.

Condamnés à la Peine de Mort, conformément aux articles 2, 3 de la seconde section du titre 2 de la seconde partie du Code Pénal.

Ont signé les Citoyens : DESMIRAIL, Président.
PARTARRIEU, Juge.
PAGES, Juge.
BUHAN, Commiss. du Gouvernement
DUPIN, Greffier.

Nota: Ces quatre malfaiteurs s'étaient pourvus contre leur jugement. Leur requête fut rejetée par le Tribunal de Cassation. Ils furent donc exécutés à Bordeaux, sur la Place des Salinières, le 19 Floréal suivant. Après s'être confessés, ils chantèrent des litanies jusqu'au moment de l'exécution !

Il sera nécessaire, malgré tout, d'attendre encore jusqu'au printemps de l'année 1802, pour juger et se rendre compte si la partie était définitivement gagnée. « Le brigandage paraît être terrassé, tout au moins dans nos contrées, écrivait alors le Maire de Sainte-Foy au Sous-Préfet de la Gironde, nous n'entendons plus parler de rien et, quoique nos habitants des campagnes ne paraissent pas très rassurés en voyant passer, en totale liberté, certains individus qui jouèrent un rôle secondaire dans l'organisation et l'exécution de ces brigandages, je suis à peu près persuadé qu'à présent il leur serait bien difficile de recommencer leurs exactions ! ».

Toutefois il est à peu près certain que l'homme de génie - qui avait pour nom Napoléon Bonaparte et qui avait choisi d'assumer la grandeur de la France - prit la précaution de consolider cette situation. Il est vrai qu'il fut cause de la mort d'une énorme quantité de nos soldats, il fit trembler une grande partie de l'Europe; mais il apporta la sécurité aux riches ainsi qu'aux gens qui, en travaillant durement, économisaient un petit pécule. L'empereur ne dévia pas d'un pouce et continua à appliquer, en ce qui concerne la justice, les mêmes règles qu'avait établi le régime républicain ; de ce fait, les classes dirigeantes et les classes moyennes furent enfin rassurées, et elles saluèrent en lui le restaurateur de la paix intérieure, de la paix politique et sociale, et plus encore de la paix religieuse !

Où l'on se rend compte du changement et de la détérioration de la sécurité publique, par rapport à l'époque ci-dessus, c'est lorsqu'on voit, aujourd'hui, que des malfaiteurs s'introduisent (en faisant sauter les serrures d'un domicile privé) et qu'ils tabassent et maltraitent ses *occupants terrorisés*, si, par malheur, ces derniers se défendent et blessent les brigands, alors, leur compte est bon, ils n'auront plus qu'à paver toute leur vie une pension aux voyous en question ! Donc, il n'est pas étonnant d'entendre, actuellement, bien des gens bougonner : « Mais, qu'est donc devenue la Justice d'antan » ? ...

FIN